ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

Décision n° 2013-17 du 31 décembre 2013 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine fixant les tarifs applicables aux registres France greffe de moelle et EUROCORD

NOR: AFSB1330994S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et l'article R. 1418-1 et suivant :

Vu le décret nº 2005-42 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine;

Vu le décret du 4 juillet 2011 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine :

Vu la délibération n° 2007-13 du 3 juillet 2007 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification des tarifs du registre France greffe de moelle applicable à compter du 1er juillet 2007;

Vu la délibération n° 2010-17 du 30 novembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la création des tarifs pour l'activité du registre EUROCORD;

Vu la délibération n° 2012-64 du 27 novembre 2012 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification du tarif de cession des unités de sang placentaire à l'international;

Vu la délibération n° 2013-04 du 2 avril 2013 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à l'évolution des tarifs des prestations réalisées par EUROCORD,

Décide:

Article 1er

Fixer les tarifs clients applicables par le registre France greffe de moelle de l'Agence de la biomédecine à compter du 1^{er} janvier 2014, selon les montants annexés à la présente décision.

Article 2

Appliquer un tarif de 350 € par unité de sang placentaire greffée, concernant la fourniture des données du registre EUROCORD aux banques de sang placentaire internationales ainsi qu'un complément de 50 € pour les données transmises dans le rapport annuel complémentaire.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, ainsi que son annexe, au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 décembre 2013.

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine, E. PRADA-BORDENAVE



Prestations facturées par l'Agence de la biomédecine au titre du Registre France Greffe de Moelle

PATIENTS NATIONAUX

TARIFS TTC

Applicables au 1er janvier 2014

NSCRIPTION SUR LE REGISTRE

	TTC
Inscription sur le Registre national	372,00 €
Inscription sur les Registres internationaux	845,00 €

PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS FRANCAIS

Le Registre France Greffe de Moelle ne re-facture aucune prestation de typages ou de prélèvement sur des donneurs français pour des patients français. Ces prestations sont facturées directement par les centres donneurs et préleveurs.

Toutefois, il est rappellé que les frais de transports d'échantillons de sang et de produits biologiques pour des patients nationaux sont pris en charge par le Registre France Greffe de Moelle et sont re-facturés à prix coûtant. A titre indicatif, le coût moyen d'un transport d'échantillon est estimé à ce jour à 68 euros (ce prix est susceptible de variation).

PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS INTERNATIONAUX

Ces prestations sont re-facturées par le Registre France Greffe de Moelle sur la base des tarifs applicables par chacun des Registres internationaux (majorés d'une somme forfaitaire de 9 euros par facture traitée). Ces tarifs sont communiqués aux hôpitaux greffeurs français au fur et à mesure des informations fournies par les correspondants étrangers et sont donc susceptibles de varier en cours d'année.



Prestation facturée par l'Agence de la biomédecine au titre du REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE Unités de sang placentaire nationales

PATIENTS NATIONAUX

TARIF TTC Applicable au 1er janvier 2014

Cession de l'unité de sang placentaire	
Prix de cession d'une unité nationale de sang placentaire	10 000,00€

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de transport des unités de sang placentaire vous sont re-facturés à prix coûtant. Leurs montants variant en fonction des lieux de livraison.



REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

FEE SCHEDULE Valid as of 1st JANUARY 2014

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION		Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary donor search Activation fee		FREE FREE	
HLA class I typing			
Low resolution (2 digits): Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :	- loci A - loci B - loci C	100 100 100 230	L L M
High resolution : allelic level ≥ 4 digits without ambiguities	- loci B - loci C - loci A	230 230 420	M M H
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- loci B - loci C	420 420	H
HLA class II typing			
Low resolution DNA typing (2 digits) :	- DRB1 - DQB1	100 100	L L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :	- DRB1 - DQB1 - DPB1	230 230 230	м м м
High resolution :allelic level ≥4 digits without ambiguities	- DRB1 DRB3/B4/B5 - DQB1 - DPB1	420 420 420 420	H H H
Other testing			
CMV	testing	35	
Sample procurement Blood sample (including IDM testings) Blood sample and freezing (including IDM testings) DNA (including IDM testings)	collection shipment collection shipment extraction shipment	250 VARIES 350 VARIES 260 VARIES	

EOr/HGa 31/10/2012



REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

FEE SCHEDULE Valid as of 1st JANUARY 2014

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION		AMOUNT
Stem cells collection		
Marrow or PBSC	procurement	12 400 €
If transport by FGM	fixed cost	500 €
	courrier expenses	VARIES
Cancellation fee	•	1 240 €
Postponement fee		1 240 €
Freezing of bone marrow	upon request	830 €
Lymphocytes collection Unstimulated leucapheresis Cancellation fee	per bag	2 860 € 1 000 €



REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE FRENCH CORD BLOOD BANK

FEE SCHEDULE Valid as of 1st JANUARY 2014

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION		Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary cord blood unit search Activation fee		FREE FREE	
HLA class I typing			
Low resolution (2 digits):	- loci A - loci B - loci C	100 100 100	L L L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :	- loci A - loci B - loci C	230 230 230	M M M
High resolution : allelic level ≥ 4 digits without ambiguities	- loci A - loci B - loci C	420 420 420	H H H
HLA class II typing			
Low resolution DNA typing (2 digits) :	- DRB1 - DQB1	100 100	L L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :	- DRB1 - DQB1 - DPB1	230 230 230	М М М
High resolution :allelic level ≥4 digits without ambiguities	- DRB1 DRB3/B4/B5 - DQB1 - DPB1	420 420 420 420	H H H
DNA specimen procutement Shipment		free varies	
Cord blood unit procurement Shipment	Per unit	20 500 varies	
Cancellation fee		1 350	

EOr/HGa 31/10/2012